Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre de tous les conflits

Madame Claude DAYON
Secrétaire Générale
Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre Guerre ***- FNAPOG -***

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre Armées
Hôtel de Brienne
14, rue Saint Dominique
75700 – PARIS 07 SP

Caunes-Minervois le 24 Janvier 2019

Madame la Ministre,

Les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre des conflits de 14/18, 39/45, d'Indochine et d'Algérie se trouvent actuellement dans une situation particulièrement triste et sombre, pourquoi ?

Leur âge oscille entre 70 ans et 95 ans voir plus pour ceux de 14/18,
Ce sont des retraités qui ont travaillé toute leur vie, bien souvent depuis l'âge de 14 ans,
Ils n'ont jamais demandé d'aide à quiconque,
Ils ont supporté leurs peines et leurs douleurs sans jamais se plaindre, malgré une enfance plus que douloureuse,
Pour eux l'Honneur passait avant tout.

Deux décrets, ceux de 2000 et 2004 ont provoqué, pour la plupart, une amertume profonde, car ils les ont jetés dans l'abime de l'oubli total de la Nation !!!
Actuellement nous nous nommons ***« Les Orphelins de l'Histoire ».***

Nous acceptons ces deux décrets et ne les critiquons pas, mais nous attendons du Gouvernement une reconnaissance nous permettant de terminer notre vie sans heurts et avec dignité tel que nous l'avons toujours été.

Dans vos réponses aux différents projets de loi demandant notre reconnaissance, vous affirmez (d'après les renseignements que vous ont donné les Hauts Fonctionnaires de votre Ministère) que notre vie a été normale, que nous avons eu des pensions jusqu'à l'âge de 21 ans et que l'ONACVG nous a beaucoup aidé durant toute notre vie !!!!! ***Celles et ceux qui ont été indemnisés étaient logés à la même enseigne !***

Madame la Ministre, êtes-vous sûre de vos paroles ??? *Une grande partie des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, s'ils ne sont pas dans une association, ne connaissent même pas l'ONACVG, et nous aimerions connaître le pourcentage de ces aides !!!*
Si pensions il y a eu, ce sont les tuteurs qui les ont gérées…et comment ??? Nous étions mineurs, donc nous n'avions pas accès à ces pensions !

L'ONACVG *a-t-il fait correctement son travail en ce qui concerne les Pupilles de la Nation et les Orphelins de Guerre ???* ***Nous a-t-il recensés???***

En tant que Présidente de cette Institution, vous devriez demander le recensement national de tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre des conflits cités ci-dessus, afin d'analyser clairement le montant de l'aide demandée.

Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la nation et Orphelins de Guerre de tous les conflits

Ces quatre conflits concernent environ 50 000 Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre (au maximum) Civils et militaires et l'aide demandée pourrait s'élever à environ 350 millions d'euros annuels …….bien loin du chiffre de 1 ou 2 milliards exprimés dans tous vos courriers.

Pourquoi demandons-nous cette reconnaissance pour ces quatre conflits, tout simplement parce que ***nos parents n'étaient pas des militaires de carrière, la France les a envoyés aux fronts sans demander leur avis,*** *le service militaire était à l'époque obligatoire et celui qui refusait de le faire était condamné, et ils sont MORTS au combat sans aucune reconnaissance pour obtenir la LIBERTE de la France laquelle vous a permis aujourd'hui d'accéder à votre poste actuel.*

Quelle HONTE, Madame la Ministre !

Vous donnez aux Anciens Combattants des retraites, alors qu'ils sont revenus vivants des fronts, qu'ils ont travaillés normalement pour élever leurs enfants qui « eux » ont joui de la présence de leur père, et ***nous on nous rejette comme des malfrats !!!***

Est-ce une attitude normale de la part du Gouvernement ?

Certes les Anciens Combattants ont droit à la reconnaissance de l'Etat, mais pourquoi faire des négations vis-à-vis des pupilles de la nation et des orphelins de Guerre et des victimes civiles? Leurs parents étaient aussi des anciens combattants, seulement ils n'étaient plus présents pour prendre la parole et nous défendre aux seins des associations d'anciens combattants.

Il est grand temps que le Gouvernement nous reconnaisse financièrement et nous permette par ce geste de terminer honorablement notre vie.
Faites le compte si la pension d'Ancien Combattant avait dû être versée à nos pères s'ils n'étaient pas morts, quel en serait le montant total depuis toutes ces années ???

Madame la Ministre, nous sommes plusieurs associations de Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre, soutenus par de nombreux parlementaires, qui demandent la même reconnaissance, nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien permettant une explication et une présentation de notre dossier afin que tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre puissent avoir la même reconnaissance.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Madame Claude DAYON
Secrétaire Générale de la FNAPOG
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Siège social de la Fédération Nationale Autonome Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre
2, Allée des Raisins – 11160 – CAUNES MINERVOIS (Aude)
Siret : 844 615 658 000 11 Siren : 844 615 658
Tél : 04 68 78 08 06 - 06 83 65 11 27
secretariat@fnapog.fr **www.fnapog.fr**